Madame, Monsieur, Mes chers concitoyens,

Comme vous avez pu le lire dans la presse le 15/02/2019, le rapporteur public a émis un avis défavorable sur notre document d'urbanisme.
Comme je l'ai expliqué lors de la dernière réunion publique, élaborer un PLU n'est pas une tâche simple mais un chemin semé d'embûches et pour cause : il faut mettre en adéquation 5 textes qui ont force de loi à savoir, Grenelle 1 et 2, loi ALUR, loi Montagne, Code de l'urbanisme et cerise sur le gâteau, le PADDUC voté à l'unanimité par une assemblée de Corse il y a quelques années.

Vous n'êtes pas sans savoir que tous les documents d'urbanisme tombent les uns après les autres et aujourd'hui ceux qui disposent d'un PLU doivent le mettre en conformité avec le PADDUC.

En arrivant aux affaires en 2014, nous avons repris ce dossier à 0 en lançant un nouvel appel d'offres pour nommer un cabinet d'urbanisme en charge de l'élaboration de ce PLU.
Nous avons, une fois le cabinet désigné, défini les grandes lignes que l'on retrouve dans le PADD pour le devenir de notre commune.
Puis en concertation avec les personnes publiques associées, nous avons établi un premier document que nous avons soumis à enquête publique. Et une fois l'enquête publique terminée, nous avons, comme il est d'usage, suivi partiellement les conclusions du commissaire enquêteur qui, je le précise, est désigné par le Tribunal administratif.
Tout cela a été effectué dans la plus grande transparence.

Ce document, et la dernière réunion publique l'a démontré, satisfait la population cavraise à 95 voire 99 %.
Ce document est l'émanation d'une volonté commune de voir Cauro se doter d'un document qui est le socle de l'urbanisation future.
Mais comme vous le savez, un document d'urbanisme est souvent contesté et dans ce cas, il est mis à l'appréciation du juge du fond.
Par essence, un PLU est fragile dès que l'on aborde les questions du droit de l'urbanisme. Mais malgré cela, nous avons eu le courage politique d'établir ce document.
Lorsqu'il a été débattu en Conseil municipal, et mis au vote, les décisions ont été prises par le Conseil municipal à l'unanimité.
D'ailleurs, je rends hommage aux personnes de l'opposition qui n'en est plus une aujourd'hui car elles ont démontré, à travers leurs démarches dans le PLU, que Cauro avait besoin d'union et de cohésion.

A quelques jours de la décision du Tribunal administratif, sachez que notre motivation reste intacte car ce document, je le répète, est la volonté d'une majorité silencieuse de la commune.
Donc si par extraordinaire, le Tribunal administratif de Bastia nous annulait ce document, sachez qu'il sera fait appel de la décision car il en va de l'avenir de notre commune et surtout des projets structurants de celle-ci.
Je n'en citerai qu'un : le futur groupe scolaire au lieu dit Rosetu.
En analysant les conclusions du rapporteur, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de surdimensionnement des zones constructibles, qu'il n'y a pas de mitage.
Par contre, je regrette que dans ses conclusions, le rapporteur public, sur quelques points où il n'existe pas de jurisprudence, ait demandé au juge du fond d'utiliser les solutions les plus contraignantes.

Je vous laisse méditer sur ces quelques mots.

Sachez que notre détermination reste intacte pour aboutir à un document d'urbanisme car trop de jeunes de notre commune sont lesés actuellement et ne peuvent pas accéder à la propriété.
Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aboutir le plus rapidement dans ce sens.

A l'heure où dans nombre de communes, une solidarité sans faille existe, je regrette qu'à Cauro, quelques personnes privilégient l'intérêt individuel au détriment de l'intérêt collectif.

J'ai voulu par ces quelques lignes vous donner mon ressenti et celui du Conseil municipal et nous tiendrons prochainement une réunion publique en fonction des avancées sur ce dossier.

Cordialement,
Le Maire, Pascal LECCIA